

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 27 avril 2017

DCM N° 17-04-27-20

**Objet : Acquisition de parcelles situées sur le ban de Borny dans le cadre du projet de ferme maraîchère et pédagogique.**

**Rapporteur: M. LIOGER**

Dans le cadre de sa politique en faveur des agricultures urbaines, la Ville de Metz a décidé d'accompagner le projet de création d'une ferme maraîchère et pédagogique en bordure du parc de Gloucester à Borny.

L'espace potentiel du projet est de 2,88 ha, dont 1,90 ha appartient à la Ville de Metz et peut donc être très rapidement mis à la disposition du projet. Dans la perspective de la maîtrise foncière des terrains concernés par l'ensemble de ce projet, la Ville de Metz a proposé aux propriétaires intéressés d'acquérir ces parcelles sur la base de l'évaluation du service France Domaine, soit 15 € le m<sup>2</sup>.

Il est donc proposé d'acquérir plusieurs parcelles d'une superficie totale de 47 a 51 ca pour un montant total de 71 265 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 relative au projet de ferme maraîchère et pédagogique à Borny,

VU l'évaluation du Service France Domaine,

VU les accords des différents propriétaires,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

1 – **D'ACQUERIR** les parcelles cadastrées sous :

**BAN DE BORN Y :**

Section BL - n° 24 – Lieudit "Derrière la Cour" – 21 a 03 ca,  
Section BL – n° 30 – Lieudit "Derrière la Cour" – 3 a 41 ca,  
Section BL – n° 34 – Lieudit "Derrière la Cour" – 5 a 70 ca,  
Section BL – n° 35 – Lieudit "Derrière la Cour" – 3 a 78 ca,  
Section BL – n° 36 – Lieudit "Derrière la Cour" – 2 a 33 ca,  
Section BL – n° 40 – Lieudit "Derrière la Cour" – 11 a 26 ca  
47 a 51 ca

appartenant respectivement à :

- Jeannine BRUA et François BRUA (héritier des propriétaires Charles et Caroline BRUA), 37 rue du Frère Arnould 57070 METZ,
- Germaine MARCUS, 1, rue de Colombey 57070 METZ / Hubert MARCUS, 12, rue des Vignes 55300 VALBOIS / Gérard MARCUS, 4, rue de Bretagne 63117 CHAURIAT / Armand MARCUS, 2b, impasse des Hauts Peupliers 57070 METZ / Jean-François MARCUS, 8, rue en Prille 57160 SCY CHAZELLES / Laurent MARCUS, 26, rue Principale 67260 ALTWILLER,
- Monique SCHUTZ, 89 rue de Queuleu 57070 METZ / Bernadette MAUGRAS et Claudé COLIN, 4 rue de Colombey 57070 METZ,
- Carmine DIGIUSEPPE, 17 rue Robert Schumann 57580 REMILLY,
- Gérard SIMONET, 9 rue Bugey 57000 METZ,
- Isabelle COSTA, 31 rue de la Forêt 57935 LUTTANGE / Jean-Luc BECKEL, 21 rue de la Forêt 57935 LUTTANGE,

2 – **DE REALISER** ces opérations au prix de 15 € le m<sup>2</sup> conformément à l'évaluation du service France Domaine ;

3 – **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;

4 – **DE PRENDRE A LA CHARGE** de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

5 – **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

6 – **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de ces opérations et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 16

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**